

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2025-075

TRANSPORTS COLLECTIFS INTRAMUROS POUR LES DÉPLACEMENTS LIÉS A DES ACTIVITÉS SCOLAIRES OU ÉDUCATIVES

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu la délibération n°20-05-08 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°4 «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 750 000 € HT par marché ou par accord-cadre » ;

Vu l'accord-cadre à bons de commande pour les transports collectifs intramuros pour les déplacements liés aux activités scolaires arrivant à son terme le 31 août 2025 ;

Vu la nécessité de lancer une nouvelle consultation en procédure adaptée, d'une durée d'un an reconductible 2 fois, afin de choisir l'entreprise chargée du transport d'enfants vers leurs activités scolaires ou de loisirs comme la piscine, la médiathèque, les salles de sport, les salles de spectacles de la programmation de Scènes de Pays et autres sites d'activités pédagogiques.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De lancer la consultation auprès des entreprises pour les transports collectifs intramuros pour les déplacements liés aux activités scolaires et extrascolaires, la prestation de service étant estimée à 190 000 € HT pour les 3 années.

ARTICLE 2 - De signer le marché avec l'entreprise, après avis de la commission d'achats, les avenants, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 3 - De lancer une nouvelle procédure en cas de consultation déclarée sans suite.

ARTICLE 4 - Il est précisé que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur général des services et le responsable du service de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 17 avril 2025

Franck AUBIN,
Maire de Beaupréau-en-Mauges

